

CANADA

COUR SUPÉRIEURE

Province of Quebec

District of Montreal

No. 500-05-047788-995

500-05-057348-003

Beverley Boyle,  
ET,  
Natasha Reynolds,  
ET,  
Natalie Peters  
**Demandeurs**

c.

ENGLISH MONTREAL SCHOOL BOARD,  
**Défendeur**

**ORDONNANCE SPÉCIALE DE COMPARAÎTRE À UNE ACCUSATION  
D'OUTRAGE AU TRIBUNAL**

Vu la requête des demandeurs, les procédures, les pièces justificatives produites au dossier et le serment à l'appui,

LA COUR ENJOINT À: ~~M. George Vathilakis, Président et/au nom du~~  
**Conseil des commissaires**  
**English Montreal School Board**  
6000 Fielding  
Montréal, (Québec) H3X 1T4

DE COMPARAÎTRE devant cette Cour, siégeant en division de pratique, dans et pour le district de Montréal, le 2 novembre 2000, à 9<sup>h</sup> 30 heures, au Palais de justice de Montréal, 1, Notre-Dame Est, Montréal, (Québec), H2Y 1B6, pour entendre la preuve des faits qui vous sont reprochés dans la requête jointe aux présentes et pour faire valoir les moyens de défense que vous pouvez avoir pour éviter une condamnation pour outrage au tribunal et l'imposition d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement. ✓ Salle 2.16

Au cas où vous seriez trouvé coupable d'outrage au tribunal, vous êtes passible d'une amende n'excédant pas cinquante milles dollars (50 000 \$) et sans préjudice à tous recours en dommages-intérêts. Ces pénalités peuvent être infligées derechef jusqu'à ce que vous vous soyez conformé aux injonctions.

COPIE CONFORME

M. Brise  
Greffier adjoint  
Cour supérieure-Montréal

Montréal, le 16 octobre 2000  
Julien Melancon  
JUGE DE LA COUR SUPÉRIEURE Jes